



Zoom sur le Foncier

Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 02 - Octobre 2015

URBANISATION DU BURKINA FASO



**Quatre POS en cours
d'élaboration**



**Madame Rosalie
OUOBA,
Experte en Genre.**

*« ... il est possible
que les femmes
obtiennent
la propriété
des terres
qu'elles
exploitent ... »*



**RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS FACE
AUX VARIATIONS CLIMATIQUES**

Pr Jean KOULIDIATI

***« ...la solution viendra
de l'autonomie
des collectivités locales... »***



Dr Albert DJIGMA,
PCA de l'ONF-BF

Changements ou variations climatiques, résilience ou stratégies d'adaptation ont été des thèmes qui ont marqué l'actualité foncière au cours du second trimestre de l'année 2015 au Burkina Faso. L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) a retenu comme prioritaire, dans le cadre de son Plan Quinquennal d'Observation (PQO) la problématique foncière relative aux « Stratégies d'adaptation aux changements climatiques ».

C'est ainsi que dans le présent numéro, troisième de votre bulletin d'information foncière, il est question des POS (plans d'occupation des sols) dans la rubrique « **Information sur une thématique spécifique prioritaire** », Le « **Dossier spécial** » quant à lui se rapporte à la résilience à travers d'une part la présentation des Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) et d'autre part à un entretien accordé par le Professeur Jean KOULIDIATI, Directeur de l'Institut de Génie de l'Environnement à l'Université de Ouagadougou, Directeur du Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement (LPCE) de l'Université de Ouagadougou d'autre part.

Dans la rubrique, « **Acteur du trimestre** » le choix s'est porté vers une femme : Mme OUOBA Rosalie, pleine d'expériences et très engagée sur les questions liées au genre, elle a accepté de nous entretenir sur le sujet « Genre et Foncier ».

Encore une fois, nous vous remercions de vous informer à travers le bulletin trimestriel de l'ONF-BF.

Avec l'appui de



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

SOMMAIRE

INFORMATION THEMATIQUE P 3

URBANISATION DU BURKINA FASO
Quatre (4) POS en cours d'élaboration

DOSSIER SPÉCIAL P 5-7

RESILIENCE : quelles priorités au Burkina Faso ?

Résilience des communautés face aux variations climatiques

Pr Jean KOULIDIATI :

« ...la solution viendra de l'autonomie des collectivités locales... »

- Insécurité alimentaire au Burkina Faso

- Un Programme de résilience sur les 20 prochaines années



L'ACTEUR DU TRIMESTRE P 8

Madame Rosalie OUOBA, un exemple d'engagement en faveur des femmes rurales

GENRE ET FONCIER P 9

Madame Rosalie OUOBA,
Experte en Genre.

« ... il est possible que les femmes obtiennent la propriété des terres qu'elles exploitent ... »



BREVES P 11

- Loi 034-2009

Le projet Neertamba renforce les capacités des acteurs

- Dr Hubert M. G. OUEDRAOGO,
Expert Foncier Principal

PRÉSENTATION DE L'ONF-BF P12

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), un outil pour une meilleure gouvernance foncière



Zoom sur le Foncier
Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 02 - Octobre 2015

14 BP 34 Ouagadougou 14
Tel : 25 37 68 50

Email : se.onfbf@onf-bf.org

Directeur de Publication : Dr Albert DJIGMA, PCA

Directeur de Publication Adjoint : Issifou GANOU, SE

Rédacteur en Chef : Caroline OUEDRAOGO

Secrétaire de rédaction : Caroline OUEDRAOGO

Maquette et Impression : Studio Yipin Créations

78 78 02 32

URBANISATION DU BURKINA FASO

Quatre (4) POS en cours d'élaboration

Lancée en juillet 2015, l'étude en vue de l'élaboration de Plans d'Occupation des Sols (POS), couvre quatre (4) villes du Burkina Faso : Banfora, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya. Qu'est-ce qu'un POS ? Quelle est son utilité ? Pourquoi, est-ce seulement en 2015 que l'élaboration des POS est lancée, alors que la loi portant Code de l'Urbanisme et de la Construction date de 2006 ?

Dans l'interview ci-dessous, Monsieur Léon Paul TOE, Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (NDLR : l'interview a été réalisée en juillet 2015, avant que notre hôte ne soit nommé secrétaire Général du Ministère) a accepté de se prêter aux questions de Zoom sur le Foncier.

ZF : M. le Directeur Général, quelles sont les principales attributions de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers ?

La Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF) est une direction technique du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) qui a essentiellement pour mission la prise en charge du volet urbanisation du Burkina. Le MHU travaille sur la base d'une politique sectorielle et un document de politique a été élaboré à cet effet qui est la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU). Cette politique a deux volets principalement : le volet développement urbain et le volet habitat qui est pris en charge par l'architecture. La DGUTF a donc pour mission la mise en œuvre des actions en matière d'urbanisme au niveau du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

ZF : Une étude portant sur l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols (POS) vient d'être lancée par la DGUTF ; qu'est-ce qu'un POS et quelle est son utilité dans le contexte du Burkina Faso ?

Le POS est l'un des outils de planification qui a été retenu par le Code de l'Urbanisme et de la Construction, élaboré en 2006 et voté par l'Assemblée Nationale. Cette loi a prescrit deux outils pour planifier le développement de nos villes. Il s'agit du Schéma Directeur d'Aménagement de l'Urbanisme (SDAU) et du Plan d'Occupation des Sols (POS). Le Plan d'Occupation des Sols précise dans les villes les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement de l'Urbanisme et assoit un règlement sur les différentes zones de ce schéma. C'est beaucoup plus un outil qui assoit les règles du permis de construire. Le fondement véritable du permis de construire, c'est le règlement communal qui est compris dans le Plan d'Occupation des Sols. C'est un outil de planification réglementaire en ce sens où il édicte les règles de construction qui sont valables dans les différentes zones, dans les différentes parties de la ville.



M. Léon Paul TOE, DGUTF

ZF : Comment expliquer le fait que la loi portant Code de l'Urbanisme et de la Construction date de 2006 et que ce soit seulement en 2015 que commence l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols ?

Quand la loi a été approuvée, il avait été prévu que les Schémas Directeurs d'Aménagement de l'Urbanisme (SDAU) seraient élaborés jusqu'en 2011, et ce, pour toutes les villes du Burkina Faso. Seulement, les moyens financiers ont manqué pour le faire. Les Plans d'Occupation des Sols (POS), sont en réalité de la prérogative des collectivités territoriales. C'est à l'Etat d'élaborer les SDAU, mais c'est à chaque collectivité que revient la charge d'élaborer le POS. Donc, l'un dans l'autre, les schémas n'ont pas été rendus disponibles à temps, il n'y a pas eu d'initiative au niveau local pour élaborer les POS. De façon générale, on peut dire que c'est par manque de ressources financières que jusqu'à ce jour nous n'avons pas pu mettre en place les outils de planification. Si la loi l'a prescrit, c'est parce que c'est un passage obligatoire. On ne peut pas aujourd'hui arriver à gérer correctement une ville, un territoire urbain sans ces outils.

ZF : Mais est-ce qu'à ce jour, les SDAU sont tous disponibles (puisque'ils précèdent

les POS) pour permettre effectivement l'élaboration des POS ?

A ce jour, il y a douze (12) SDAU qui ont été élaborés avec le concours de la Banque Mondiale et qui ont été approuvés dans les formes, c'est-à-dire par le Conseil des Ministres. Ce sont donc des textes qui sont assortis de décrets pour leur application. Cela a concerné l'ensemble des capitales régionales, à l'exception de Ouagadougou. Pour la capitale nous avons le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de grand Ouaga, qui a été élaboré mais dont le processus d'approbation n'est pas arrivé à terme. Il n'a pas été approuvé en Conseil des Ministres. Alors, ce document reste dans une situation intermédiaire. Les autres schémas opérationnels sont ceux qui ont été réalisés dans les autres capitales régionales à l'exception de Ouagadougou. Le processus va continuer mais pour le moment, nous pouvons dire que nous avons douze (12) SDAU approuvés dans les formes qui sont mis en œuvre au Burkina. Mais c'est sur l'ensemble des 49 communes que nous devons travailler. Nous venons d'élaborer sur le budget de l'Etat le schéma de Koupéla qui a été bouclé mais qui est en attente d'approbation. En raison de la transition, les organes délibérants au niveau local ne sont pas en place. Pourtant, ce sont des outils dont les autorités locales doivent s'approprier. Il faut donc attendre que les conseils municipaux soient en place pour que la procédure de validation se mette aussi en place.

ZF : Quel est l'avantage de cette étude qui porte sur l'élaboration des POS ? Nous savons que cette étude concerne les villes de Banfora, de Bobo Dioulasso, de Koudougou et de Ouahigouya. Qu'est ce qui justifie le choix de ces quatre villes pour commencer ?

L'initiative du POS relève normalement de la collectivité territoriale mais nous avons élaboré des schémas pour des communes. Mais pour que tout le dispositif soit en place, il faut de l'accompagnement pour faire le POS afin de donner de la force au schéma qui est fait, puisque le POS vient préciser encore les orientations des schémas directeurs qui les rendent opérationnels.

Au lieu de laisser cela en plan, l'Etat a pris sur lui d'élaborer des POS dans certaines localités. C'est ainsi que nous avons commencé par les plus grandes localités. Parmi les villes des douze (12) capitales régionales que nous avons dotées de SDAU, nous avons regardé quelles sont celles qui ont vraiment besoin de ces outils pour être efficaces. Bobo est la deuxième ville du pays et elle évolue très vite. C'est pareil pour Banfora qui est une ville frontrière, soumise à beaucoup de mutations. Ouahigouya peut être

considérée du point de vue de son envergure, Koudougou est la troisième ville du pays. C'est donc en fonction des réalités de ces quatre villes où les questions foncières sont assez cruciales que celles-ci ont été retenues. Nous avons estimé important d'accompagner les Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain (SDAU) de Plans d'Occupation des Sols (POS).

ZF : Devrait-on s'attendre à une extension de cette étude sur d'autres villes ? Lesquelles et quand ?

Si je vous dis que l'Etat va prendre sur lui d'élaborer tous les POS, ce n'est pas exact et ce n'est même pas l'esprit de la Loi. A travers le POS, ce sont des enjeux de développement de la ville qui sont réglés, c'est-à-dire que c'est l'autorité locale qui dit ce qu'elle veut faire de sa ville et quel type de ville elle veut construire. Cela relève de la responsabilité des acteurs de la localité concernée. Ce n'est pas à l'Etat de dire aux populations d'une localité comment sera leur ville. Et si l'initiative se situe au niveau local, c'est parce qu'elle doit correspondre aux attentes et aux préoccupations des acteurs qui se trouvent au niveau local. Si ces acteurs ne s'assument pas et que l'Etat se met à leur place pour faire les choses, nous aurons des POS qui ne traduisent pas les attentes des populations, des POS qui n'auront pas l'adhésion de tous. Dans un POS, on va jusqu'à régler les critères de construction. Alors, si par exemple un modèle de construction est imposé dans une zone, les gens de cette zone pourraient le rejeter. C'est à chaque localité de choisir le type de construction qu'elle veut promouvoir.

ZF : Quelle est la durée de cette étude ?

La phase d'élaboration proprement dite par les bureaux d'études qui sont commis à cela est de cinq (5) mois. A cela, il faut ajouter la période de validation, car une fois que le bureau a fini l'étude, le document est soumis à une validation technique à notre niveau et ensuite pour l'approbation. En tout, nous avons autour de sept (7) mois. Mais en tenant compte du contexte actuel, on ne pourra pas les approuver aujourd'hui, car ces POS sont approuvés par délibération du Conseil municipal de chaque localité. Nous serons donc obligés d'attendre la mise en place des conseils municipaux pour que ceux-ci assument comme il faut ces documents.

ZF : Justement, vous avez parlé des bureaux d'études qui sont en charge de conduire l'étude dans les quatre villes. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ? Y aurait-il un bureau pour chaque ville ?

Non, un bureau d'études, dénommé « Agence perspectives » a eu pour attribution trois loca-

lités (Banfora, Bobo-Dioulasso et Koudougou) sur les quatre. Et le bureau d'études « BAD COM » s'est vu attribué l'étude sur Ouahigouya. Tels ont été les résultats de la procédure de passation des marchés.

ZF : Quelles sont les relations entre le POS et les autres instruments d'aménagement du territoire ?

Le POS vient préciser les organisations de SDAU sauf dans les communes rurales, puisque la Loi dit que dans les communes rurales, le document de planification qui sied, c'est uniquement le POS, parce que nous sommes en milieu rural. Ce ne sont pas les questions d'urbanisme qui sont l'activité principale dans ces villes. Mais au moins, leur espace d'habitation doit être soumis à des règles et cela touche forcément aux règles d'urbanisme. C'est ce que le code des collectivités territoriales précise également. L'espace d'habitation des communes rurales est soumis à la réglementation en matière d'urbanisme. C'est pourquoi il a été convenu que c'est le POS qui devrait être élaboré au niveau de ces communes et qui va édicter quelques règles pour la construction intérieure de ces zones d'habitation. Le POS ne fait que préciser les orientations du schéma di-

« nous n'avons pas encore trouvé les mécanismes adéquats pour gérer les questions foncières »

recteur qui, lui-même doit être conforme aux outils qui sont au-dessus de l'architecture, notamment le schéma provincial, le schéma communal etc. Le schéma communal est édicté aussi par l'aménagement du territoire, c'est-à-dire que les schémas d'aménagement urbains doivent être conformes aux schémas d'aménagement du territoire.

ZF : Quelles seront les conséquences des résultats de cette étude sur les questions d'urbanisation au Burkina ?

Les résultats de cette étude vont améliorer l'exploitation et la rationalisation de l'utilisation de l'espace urbain. Quand vous regardez aujourd'hui la manière dont nos villes se construisent, il n'y a pas de règles précises sur la localisation, l'implantation des activités, l'exploitation et la mise en valeur des parcelles. Nous constatons que nous sommes dans un désordre. Notre tissu urbain se construit de manière désordonnée et cela fait qu'il y a des conflits pour la réalisation des activités en ville. De plus, il n'y a pas beaucoup de cohérence et cela est préjudiciable au développement. Cela bloque tout. Nous avons des embouteillages à Ouaga-



dougou, pourtant si nous observons, nous constatons que ce n'est pas une ville qui a un parc automobile très développé. Comparativement à d'autres villes de la sous-région, nous avons un parc automobile limité. Alors, comment se fait-il qu'il y ait des embouteillages et beaucoup de conflits de juxtaposition d'activités qui ne devraient pas exister ? Nous pensons qu'avec les POS, les zonages faits par les schémas seront respectés. Ceci veut dire que l'implantation de chaque activité sera bien localisée et l'occupation des sols correspondra à la vocation initiale. S'il s'agit d'une zone industrielle, il ne sera pas possible qu'il y ait autres installations que des industries. Le POS viendra préciser en termes de permis de construire, ce que nous pouvons construire dans telle ou telle zone, en lien avec la vocation de la zone. C'est ce à quoi nous devons parvenir, avec ces POS.

ZF : Votre mot de fin ?

A mon avis au Burkina, nous n'avons pas encore trouvé les mécanismes adéquats pour gérer les questions foncières. Quand nous regardons ce qui est fait, nous nous rendons compte que nous sommes les seuls au monde à faire ainsi. Nous n'avons pas encore donné toute la valeur qu'il faut au foncier. Nous n'avons pas conscience que c'est un capital. Alors, tout ce qui participe à conscientiser les gens sur une exploitation rationnelle du foncier est extrêmement important, parce que c'est comme cela que l'on prépare l'avenir. En deux ou trois ans de mandat, il y a des maires qui ont fini de distribuer tout leur territoire. Une telle gestion du foncier qui est un patrimoine commun et aussi pour toutes les générations est inadmissible. Ce patrimoine ne doit pas être mis à la disposition d'une seule génération de burkinabè qui peut en disposer comme elle veut. Il faut que les gens prennent conscience de cette situation et qu'ils mettent les choses en perspective. C'est pour cela que nous tenons beaucoup aux outils de planification, un schéma, c'est pour un horizon de 15-20 ans. Il faut se projeter pour voir comment la ville sera à cet horizon. Si nous continuons d'agir sans nous poser des questions sur l'avenir, nous allons rendre la vie plus difficile aux générations à venir. ♦

RESILIENCE : quelles priorités au Burkina Faso ?

Les priorités résilience Pays (PRP-AGIR) du Burkina Faso sont conçues pour renforcer la résilience des populations vulnérables. Elles constituent un outil d'opérationnalisation de la Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable (SCADD).

La vision des PRP –AGIR du Burkina Faso s'énonce ainsi qu'il suit : « A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabè et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ». Cette vision sera réalisée à travers la mise en œuvre successive de plans quinquennaux.

Les Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) se déclinent en quatre (04) piliers ou composantes. Leur mise en œuvre se fait à travers :

- la dynamisation des politiques et stratégies existantes ;
- l'identification et la mise en œuvre de nouvelles politiques et stratégies pro-résilience

De façon spécifique, l'objectif des PRP-AGIR est de réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle.

Du pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence.

Les actions prioritaires rattachées à ce pilier sont :

- la promotion de la protection sociale et la solidarité ;
- l'amélioration de la capacité de réponse aux situations d'urgence ;
- l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes vulnérables ;
- l'amélioration de l'accès aux services de l'éducation pour les personnes vulnérables.

Du pilier 2 : Renforcer la nutrition des personnes vulnérables

Cette composante comporte une seule action prioritaire, à savoir l'amélioration de l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions spécifiques et d'interventions sensibles à la nu-

trition.

Du pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus et l'accès aux aliments.

Les actions prioritaires de cette composante sont les suivantes :

- la lutte contre la désertification et adaptation aux effets des changements climatiques ;
- le renforcement des capacités des producteurs et des services d'appui-conseil ;
- l'intensification des productions agro sylvo pastorales et halieutiques ;
- le développement durable de l'hydraulique agricole et pastorale ;
- le renforcement de la liaison production-marché ;
- l'amélioration des revenus des populations vulnérables ;
- la sécurisation foncière en milieu rural.

Du pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec les actions prioritaires suivantes :

- l'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- le renforcement des systèmes d'information et de suivi.

Le Mécanisme de pilotage

La tutelle technique et administrative des PRP-AGIR est assurée par les ministères en charge du secteur rural (Agriculture, Sécurité alimentaire, Hydraulique et Assainissement, Environnement et Ressources halieutiques, Ressources animales), les ministères de la santé, de l'Action sociale et de la solidarité nationale, le ministère de l'éducation nationale, le ministère des Infrastructures et du désenclavement.

La tutelle financière est assurée par le ministère en charge des finances. Le pilotage se fera aux échelles nationale et régionale.

A l'échelle nationale, le pilotage et la gestion des PRP-AGIR seront assurés par deux organes impliquant les différents groupes d'acteurs (publics et privés), aux niveaux politique, technique et opérationnel. Il s'agit :

- du comité d'orientation et de pilotage qui est l'organe suprême et de pilotage du Programme ;
- du comité technique interministériel des PRP-AGIR, organe chargé de faire des propositions d'orientation des PRP-AGIR et de valider les options prioritaires.

A l'échelle régionale, le pilotage du programme sera assuré par un comité régional de coordination des priorités résiliences (CRC/PRP-AGIR). Présidé par le gouverneur, il est chargé de fixer les priorités et les orientations fondamentales en conformité avec celles définies à l'échelle nationale.

Les Partenaires de mise en œuvre

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des PRP sont respectivement l'Etat, les collectivités territoriales et les communautés de base, les organisations de producteurs et les chambres consulaires, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le Financement

Le coût global des PRP-AGIR est de 638,779 milliards de francs CFA. Le financement sera assuré par l'Etat et ses partenaires au développement, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les ONG et associations de développement, les organisations professionnelles et les bénéficiaires. Les PRP-AGIR seront mises en œuvre au moyen de projets et programmes en cours et de nouveaux projets et programmes qui seront conçus.

C'est un programme ambitieux que les PRP-AGIR dont la réussite est non seulement tributaire de l'engagement des acteurs, mais aussi d'autres facteurs tels que le contexte socio-politique et la mobilisation des ressources financières. ♦

Résilience des communautés face aux variations climatiques

Pr Jean KOULIDIATI

« ...la solution viendra de l'autonomie des collectivités locales... »

Professeur Titulaire au Département de Physique à l'Université de Ouagadougou, Directeur de l'Institut de Génie de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) et Directeur du Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement (LPCE) de l'Université de Ouagadougou, Jean KOULIDIATI livre dans l'interview ci-dessous livré son opinion sur la résilience des communautés aux variations climatiques.

ZF : Au cours de la conférence internationale organisée par le Laboratoire Citoyennetés sur le thème « renouveau de la décentralisation au Burkina Faso : » quelles propositions de réformes pour la prochaine décennie ? », vous avez présenté une communication sur le thème : « renforcer la résilience des communautés face aux variations climatiques : quelle contribution des collectivités territoriales ? ». **Pouvons-nous avoir une idée du contenu de cette communication ?**

C'est avec honneur et plaisir que j'ai accepté l'invitation du Directeur du Laboratoire Citoyennetés pour donner ma contribution à la compréhension de la problématique du renforcement



Pr Jean KOULIDIATI : « Le rôle des collectivités est donc essentiel. Elles sont au cœur du changement ».

de la résilience des communautés face aux variations climatiques : quelle contribution des collectivités territoriales.

Dans les pays pauvres comme le Burkina Faso, des projets nationaux d'adaptation aux changements climatiques ont été mis en place. Dans ce cadre, le Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement (LPCE) a fait le suivi pour le compte du Programme National d'Adaptation (PANA), de l'impact de ses activités de renforcement des capacités pour la réduction

de la vulnérabilité et pour l'adaptation aux changements climatiques. La quintessence de ces travaux constitue notre contribution. En abordant donc la résilience des communautés, nous avons mis en place un mode opératoire, décidé de l'étendue spatiale de notre champ d'action (Boucle du Mouhoun, Sahel et Centre Nord). L'outil utilisé est le VRA (Vulnerability Reduction Assessment). Nous avons présenté les résultats puis l'analyse quantitative du niveau de vulnérabilité des communautés. Les différents axes qui ont retenu notre attention sont : les actions de récupération des terres, celles visant la restauration et la gestion durable des ressources forestières, celles visant la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau, les actions pour la promotion de l'élevage et enfin celles visant l'alphabétisation. Sur la base de ces résultats, nous pensons que la solution viendra de l'autonomie des collectivités locales. Des gouvernements locaux devraient pouvoir être mis en place avec des pouvoirs élargis mais aussi une grande autonomie pour permettre la réalisation du principe de subsidiarité. Le rôle des collectivités est donc essentiel. Elles sont au cœur du changement dès qu'elles conquièrent les capacités d'action en se libérant de la tutelle de l'Etat.

ZF : Le concept de résilience est depuis quelques temps un concept d'actualité. **Qu'est ce qui justifie cela ?**

Depuis quelques années il y a une prise de conscience de la variable environnement qui occupe de plus en plus de place dans l'élaboration



Une vue du Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement

des politiques publiques. La problématique des changements climatiques n'est donc pas un effet de mode. Elle nous touche au plus profond de nous-même et met en cause l'avenir de notre humanité. Ces variations climatiques sont-elles une fatalité ? Comment faire pour nous adapter pour la part qui ne dépend pas de nous-même ? Et les variations anthropiques ? Quelles solidarités internationales ? Quel avenir voulons-nous pour notre planète ? C'est tout cela qui justifie à notre avis, la montée dans l'actualité du concept de résilience.

ZF : La résilience, est ce quelque chose d'externe ou interne à l'homme ou les deux à la fois ?

D'un point de vue général, la résilience désigne la capacité d'un système quelconque (corps humain, organisme,...), à retrouver ses propriétés initiales après une altération. Plus précisément, en sciences de la vie et de la terre, la résilience est la capacité d'un écosystème, d'une espèce, d'une communauté ou d'un individu à récupérer un développement ou un fonctionnement normal après avoir subi une perturbation. L'Homme subit les effets des variations climatiques et lutte pour s'y adapter.

ZF : Cela fait plusieurs années déjà que des activités de lutte contre la désertification et les effets du changement climatique comme les activités de conservation des eaux et du sol, la défense et la restauration du sol (CES/DRS), l'agroforesterie (RNA) et les campagnes de reboisement sont conduites. Malheureusement, le changement n'est toujours pas perceptible. Selon vous, où se situe le problème ?



«... Ces activités de lutte contre la désertification doivent se poursuivre »

Cela est vrai. Il est plus aisé d'entendre le bruit de la chute d'un baobab que d'entendre le bruit de l'herbe qui pousse. Ces activités de lutte contre la désertification doivent se poursuivre. C'est une action de long terme. Nous plantons des arbres de un à deux ans d'âge pour remplacer des arbres quelques fois centenaires. Les effectifs et les capacités d'action des agents des eaux et forêts doivent être accrues. Nos chercheurs ont la capacité d'améliorer les capacités d'adaptation des plantes et leur productivité. Ayons donc la patience de laisser du

temps au temps. A ces actions doivent impérativement s'adjoindre des actions d'alphabétisation et surtout des actions de lutte contre la pauvreté.

ZF : Quelles pourraient être les solutions, à moyen et long termes ?

Nous préconisons dans un premier temps des études en vue de quantifier le niveau de résilience des populations aux changements climatiques, avec ou sans mesures d'adaptation. Ensuite, il faudra mettre en place des actions permettant aux populations de s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques. Notamment des actions de récupération des terres, de restauration et de gestion durable des ressources forestières, celles visant la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau et la promotion de l'élevage et enfin celles visant l'alphabétisation.

de l'élevage et enfin celles visant l'alphabétisation.

ZF : Un commentaire ou une recommandation pour clore le présent entretien ?

Nous nous félicitons de l'existence de votre journal. C'est un vecteur sans nul pareil pour diffuser les résultats des rencontres réunissant des experts pour apporter leurs lumières sur des sujets d'intérêt national. Merci également d'avoir pensé que ma contribution pourrait être utile aux lecteurs de votre bulletin. Le foncier est le sujet le plus partagé par les populations qu'elles soient des villes ou des campagnes. Sa maîtrise permet également de préserver la paix sociale, condition pour le développement d'un pays. Je vous félicite et vous encourage dans votre action. ♦

Insécurité alimentaire au Burkina Faso

Un Programme de résilience sur les 20 prochaines années

Un atelier national de validation du document sur les Priorités Résiliences-Pays (PRP-AGIR) a été tenu le 10 septembre 2015. Les PRP-AGIR sont un programme national dont le but est de trouver des solutions efficaces à l'insécurité alimentaire pour les populations vulnérables.

Tenu sous la présidence du Ministre de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA), l'atelier national a connu la présence des représentants des institutions telles l'UEMOA, les organisations non étatiques et l'USAID. Toutes ces entités sont parties prenantes de l'initiative «Alliance Globale pour la Résilience, AGIR-Sahel et Afrique de l'Ouest, dans laquelle le Burkina Faso est engagé depuis mars 2014.

Le secrétariat exécutif de l'ONF-BF a été invité à prendre part aux travaux de l'atelier au cours duquel le document a été présenté et examiné par les acteurs ministériels, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Au titre des partenaires techniques et financiers, l'USAID a été représenté par le M. Jim PARYS, représentant de l'USAID au Burkina Faso. Au cours de la cérémonie officielle d'ouverture des travaux de l'atelier, M. Jim PARYS a justifié l'engagement de l'USAID dans l'initiative en ces termes : «...éradiquer la faim et la malnutrition dans les pays du Sahel et en Afrique de l'Ouest constitue une priorité pour nous.».

Madame Rosalie OUOBA, un exemple d'engagement en faveur des femmes rurales

Pour le présent numéro de Zoom sur le Foncier, votre rubrique « l'acteur du trimestre » ouvre son espace à une dame. Portrait donc d'une actrice du foncier, plus précisément, d'une spécialiste du Genre. Faites connaissance alors avec Mme OUOBA Rosalie, puisque c'est d'elle qu'il s'agit.

Qui est Madame OUOBA Rosalie ?

Madame OUOBA Rosalie est titulaire d'un DESS et d'un diplôme de troisième cycle en Nutrition et Santé publique dans le développement, ainsi que d'un diplôme universitaire en pédagogie des adultes. Pendant vingt (20) ans elle a été formatrice, Directrice des Programmes et Directrice générale du CESAO, une des premières institutions sous régionales de formation et d'appui au monde rural en Afrique de l'Ouest à avoir fait de la formation des agents de développement et des paysans et paysannes un objectif pour le développement par l'autopromotion.

Son engagement

En tant que femme et soucieuse de trouver les meilleures stratégies pour plus d'équité et pour une reconnaissance de la place et du rôle des femmes dans le développement, elle a participé à plusieurs grandes rencontres traitant de la question et notamment celles qui ont abouti à la considération de l'alternative « du Genre », après les autres théories expérimentées pour booster le développement durable. Elle a également participé à plusieurs formations en genre, tant au Burkina qu'en Europe pour s'assurer de bien maîtriser « ce nouveau » concept qu'est le Genre.

C'est avec l'accompagnement du CESAO, qu'est née en l'an 2000, après plusieurs années de rencontres des femmes rurales de dix (10) pays d'Afrique de l'Ouest, l'Union des femmes rurales d'Afrique de l'Ouest et du Tchad (UFROAT). Cette structure se voulant être un cadre de rencontre et de travail pour le renforcement des capacités des femmes rurales et de leurs structures, afin qu'elles défendent leurs droits et prennent leur place en tant qu'actrices dans les instances de décision locales, nationales et régionales.



Mme Rosalie OUOBA, Experte en Genre.

Après son passage au CESAO où elle a acquis une longue et riche expérience, Madame OUOBA, avec d'autres personnes dotées également d'expérience et d'une grande expertise dans le domaine du développement, ont créé en 2005, le Réseau d'Appui à la Citoyenneté des Femmes Rurales d'Afrique de l'Ouest et du Tchad (RESACIFROAT) dont elle assure la coordination.

Son expérience en matière de Genre et Foncier

De 2009 à 2014, elle a participé en tant que consultante à la mise en œuvre du programme du Millenium Challenge Account au Burkina Faso (MCA/BF), précisément dans le cadre du Projet Sécurisation Foncière (PSF), d'abord en tant qu'experte chargée de la formation et ensuite en tant qu'experte genre, coordinatrice de l'équipe genre, chargée de la prise en compte du genre dans cette composante du Programme.

Aujourd'hui, elle continue à accompagner les actions du RESACIFROAT, tout en étant membre de plusieurs autres réseaux qui travaillent à consolider les structures des femmes et à mener des réflexions en vue d'une meilleure compréhension du genre et identifier les meilleures stratégies pour sa prise en compte dans les politiques et stratégies de développement. ♦

GENRE ET FONCIER

« ... il est possible

Spécialiste en formation des adultes, Expert en Genre, Madame OUOBA Rosalie a pris en charge le volet Genre dans la mise en œuvre du Projet Sécurisation Foncière (PSF) dans le cadre du groupe FAJO. Avec elle, nous avons échangé sur la problématique « Genre et Foncier ».

Dans l'entretien qui suit, elle nous livre son point de vue sur la question, en même temps qu'elle propose des solutions pour plus d'équité.

Z.F. : *Vous êtes une personne de référence en matière de Genre au Burkina Faso. Parlez-nous de ce concept de Genre de façon globale, de sa prise en compte dans les différents domaines de la vie.*

Le Genre est un concept et aussi un outil d'analyse, qui a fait son apparition et qui est utilisé dans nos pays surtout depuis la grande rencontre mondiale sur les femmes de Beijing en 1995. Les différentes définitions et/ou considérations qui ont pu être attribuées au concept sont peut-être à l'origine des nombreuses difficultés auxquelles sa mise en œuvre est confrontée ! Pour ce qui me concerne, au-delà des définitions théoriques du concept, je pense que le concept de Genre est surtout lié au fondement qui le caractérise, à savoir la notion de justice ! C'est prendre en compte les conditions qui touchent à la fois les hommes et les femmes, et surtout prêter une attention particulière aux femmes (dans notre contexte spécifique) afin de redresser des situations d'inégalités qui perdurent entre les hommes et les femmes et dans presque tous les domaines.

Et cela parce que dans la plupart des sociétés, notamment celles que je connais le mieux, celles de l'Afrique de l'Ouest, le construit social des rôles et stéréotypes liés au Genre est élaboré et vécu pratiquement toujours en défaveur des femmes.

La rencontre de Beijing a surtout mis l'accent sur « l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes » comme mode de mise en œuvre. Après vingt ans, les résultats escomptés ne sont toujours pas au rendez-vous.

Le Genre est une approche alternative à celles que nous avons connues et appliquées jusque-

Madame Rosalie OUOBA, Experte en Genre.

que les femmes obtiennent la propriété des terres qu'elles exploitent ... »

là, avec les succès et les limites y afférentes. Le genre ne doit pas être considéré simplement comme un objectif ou un but auquel il faut aboutir, mais plutôt comme un processus, un moyen (outil) pour garantir l'équité, l'égalité et la justice entre les sexes dans tous domaines de la vie des femmes et des hommes, en fait, un impératif moral éthique et même fondamental des Droits humains ! C'est aussi pour cela que le Genre doit être la base fondatrice de tout processus de développement, de la réduction de la pauvreté, des politiques de développement.

Dans beaucoup de cas, le « Genre » a été mal reçu, mal utilisé par ceux et celles qui ne l'ont pas compris ou qui refusent de regarder la situation de certaines catégories sociales telles les femmes, et les différentes formes d'injustice sociale et économiques que vivent la plupart d'entre elles.

Il faut aussi souligner que certaines compréhensions du concept aboutissent à des conceptions qui ne sont pas acceptées par tous et qui ont entraîné des méfiances et/ou rejets du concept, de l'approche, ce qui n'est pas pour faciliter sa prise en compte.

En réalité, les problèmes quant à l'intégration du Genre sont nombreux. En plus de ceux cités plus haut, il faut noter que le concept en lui-même n'est pas clair et est mal compris, ce qui a souvent conduit à la réduction de l'approche intégrée à une technique. Il y'a aussi et toujours l'épineuse question des ressources. Le Genre est considéré comme une notion ou une discipline « transversale » dans les programmes et projets. De ce fait, sa prise en compte ne bénéficie pas toujours de ressources spécifiques appropriées.

La prise en compte du Genre implique en fait des changements profonds, des transformations structurelles qui ne sont pas simplement « des ajouts » de la notion de Genre dans les politiques et programmes. Il faut intégrer le Genre depuis la conception des politiques et programmes, en vue de permettre sa prise en compte effective.

Z.F. : Où en est le Burkina Faso en matière d'inégalités de Genre de façon générale?

Les analyses ont montré que les pratiques au Burkina Faso ne sont pas fondamentalement différentes de celles des autres pays en ce qui concerne les inégalités de Genre, et c'est ce qui

explique le choix que notre pays a fait en optant de mettre l'accent sur les femmes au moment d'élaborer sa politique Genre ainsi que son plan d'actions.

Pour avoir suivi de près et pour avoir été impliquée à certains stades du processus de l'élaboration de la politique Genre, je peux dire que d'énormes efforts ont été consentis par notre pays pour procéder à une élaboration inclusive et participative d'une politique de Genre et son plan d'actions.

Les inégalités de Genre au Burkina sont nombreuses. Elles découlent généralement des rôles attribués aux hommes et aux femmes, donc du construit social et culturel. Il faut reconnaître le rôle extrêmement important qu'ont joué et continuent de jouer les associations de femmes, les structures d'appui aux femmes et associations de femmes pour atténuer et même éradiquer ces inégalités. Les partenaires d'appui financier aussi ont souvent (toujours) joué un rôle important tant dans l'accompagnement pour l'élaboration d'une politique Genre au Burkina que dans l'appui financier à la mise en œuvre des programmes.

Beaucoup d'exemples de programmes pour la réduction (l'éradication) des inégalités dans les domaines de l'éducation (de base et supérieure), de l'accès aux structures de santé, des violences faites aux filles et aux femmes, de l'accès des femmes aux structures et instances de dé-

cision, tant locales que nationales, de l'accès à l'entreprenariat et aux finances.

Dans l'intégration du Genre dans les politiques et programmes et dans la mise en œuvre des programmes, le Burkina n'échappe pas aux biais qui ont jusque-là limité les résultats positifs qu'entraîne sa prise en compte effective.

Z.F. : Genre et foncier quels commentaires et réflexions vous inspirent cette problématique ? Le domaine du foncier est un domaine peu accessible aux femmes en raison de nombreuses considérations liées justement au Genre. Que répondez-vous à ceux qui prônent qu'il n'est pas nécessaire pour les femmes d'être propriétaires de la terre ?

Le foncier constitue un domaine extrêmement sensible, peut-être du fait de la dualité des structures foncières dont le système de propriété foncière coutumière qui est un droit collectif et la RAF qui a connu plusieurs lectures dont la dernière a donné la Loi N°034-2012/AN portant RAF au Burkina ainsi que ses décrets d'application.

Avant l'adoption de cette loi, d'énormes efforts ont été consentis par l'Etat à travers le programme du Millenium Challenge Account Burkina Faso (MCA-BF) pour impliquer toutes les couches sociales à la lecture et à l'amendement des documents.

En effet, la Loi N°034-2012/AN portant régime foncier rural dit que tout citoyen burkinabè a le droit d'obtenir et d'être propriétaire de la terre pour son usage individuel ou collectif.

La propriété foncière coutumière qui continue de gérer parallèlement le foncier, prend souvent le pas, elle qui

«...d'énormes efforts ont été consentis par notre pays pour procéder à une élaboration inclusive et participative d'une politique de Genre et son plan d'actions ».



L'ACTEUR DU TRIMESTRE

privilégie la gestion collective et ne reconnaît pas à la femme le droit de propriété de la terre. Selon les régions et la tradition, la femme peut avoir accès à la terre pour l'exploiter, mais elle ne peut en être propriétaire. L'expérience du Projet Sécurisation Foncière (PSF) pour lequel j'ai conduit, avec une équipe d'experts Genre le volet « intégration de la dimension Genre », a montré qu'avec la méthode, il est possible que les femmes obtiennent la propriété des terres qu'elles exploitent et qu'elles établissent des titres comme l'attestation de possession foncière rurale (APFR).

Pour répondre à la question de savoir s'il est nécessaire pour les femmes d'être propriétaires de la terre, je crois que si l'on la considère comme une productrice agricole (ce qui est toujours le cas en milieu rural), et/ou comme chef de ménage (ce qui est souvent le cas), la question de la nécessité d'être propriétaire de terre ne se pose pas.

Il est reconnu que la sous performance du secteur agricole est le plus souvent lié à l'accès limité des femmes aux facteurs de production (notamment la terre), aux ressources et aux opportunités.

Z.F. : Quels sont selon vous les défis à relever par les différents acteurs du développement pour parvenir à plus d'équité entre femmes et hommes de façon générale?

Les défis se situent à divers niveaux, mais nous parlerons des plus importants de notre point de vue.

C'est d'abord le choix de modèle de développement que nous voulons.



Les politiques de développement (contraintes de s'arrimer à des modèles non satisfaisants) ne prennent pas suffisamment en compte les besoins des personnes, ni les droits humains.

Un autre défi c'est d'arriver à installer des rapports de Genre plus équitables. Il est clair que l'on ne peut se permettre de dire « *le temps va arranger cela* » car, malgré les bons résultats qu'on peut constater, des résistances à divers niveaux ralentissent encore ou même anéantisent les efforts.

Une troisième contrainte à lever est l'insuffisance et /ou l'inadéquation des ressources mises à disposition, pour l'intégration de la dimension du Genre dans les politiques et pro-

grammes et dans l'éducation de toutes les générations.

Z.F. : Quelles solutions, à moyen ou long termes préconisez-vous dans l'optique de corriger cette tendance?

Pour parvenir à un développement humain durable, le chemin le plus sûr, c'est de faire de la dimension du Genre l'élément de base de toutes les politiques et programmes de développement.

Pour ce qui concerne les acteurs, il faut continuer, améliorer et renforcer l'information et la sensibilisation, renforcer leurs capacités, négocier et faire du plaidoyer.

Il faut également évaluer correctement les ressources, les adapter afin que le Genre prenne sa place dans les pratiques et dans les cœurs. Enfin, renforcer le pouvoir d'action des femmes afin de parvenir à la justice entre les sexes.

Z.F. : Un commentaire pour clore le présent entretien ?

Je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de m'exprimer sur cette question qui me tient à cœur ! Je tiens à remercier toutes les personnes physiques et morales qui cherchent et donnent de leurs ressources à la recherche des meilleures stratégies pour faire prendre en compte la dimension du Genre.

Je voudrais surtout rendre hommage aux femmes qui se battent tous les jours, certaines pour contribuer au bien-être des personnes, communautés en s'oubliant elles-mêmes, les autres, solidaires pour faire entendre leurs voix pour plus de justice et d'équité. ♦

COMPLEMENT D'INFORMATION

Chartes Foncières Locales (CFL)

Dans le précédent numéro, soit le N°01 de « **Zoom sur le Foncier** », nous avons traité, avec le projet Azawak des Chartes Foncières Locales (CFL).

Le projet Azawak a souhaité publier un complément d'information sur l'article déjà paru en juillet 2015. Ce complément d'information est d'ordre institutionnel et nous avons opté de le publier tel quel :

« **Le ministère de tutelle** : Ministère des Ressources Animales (MRA)

Le bailleur qui est : le Grand-Duché de Luxembourg

L'adresse du projet : BKF/017 Azawak-Ressources Pastorales.

Tel: 25 33 18 11».

Agenda

Etude sur le système d'archivage

Dans le cadre de la conduite d'études thématiques pour documenter les problématiques foncières au Burkina Faso, l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) a initié une étude intitulée « **Analyse des systèmes d'archivage des documents de sécurisation foncière par les acteurs centraux, déconcentrés et décentralisés (Qualité, sécurité des systèmes)** ».

Cette étude, confiée à un groupe de consultants est en cours depuis le mois de septembre 2015 sur l'étendue du territoire et elle prend en compte l'ensemble des acteurs fonciers concernés par la thématique. Cette étude est prévue pour être bouclée en fin octobre 2015.

L'atelier de restitution de ladite étude est programmé pour la première quinzaine de novembre 2015.

Loi 034-2009

Le projet Neertamba renforce les capacités des acteurs

Du 20 au 22 octobre 2015, le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est, «Neer-Tamba» a organisé un atelier de renforcement des capacités des acteurs sur les textes relatifs au foncier rural.

Animé par les cadres de la Direction Générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), l'atelier a concerné le personnel du Projet Neertamba et les acteurs centraux du foncier. L'objectif de l'atelier est de favoriser l'application de la Loi 034 portant Régime Foncier Rural à travers le renforcement des capacités du personnel des directions régionales, de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) ainsi que le personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Au cours des trois (3) jours d'atelier, la quinzaine de participants ont eu droit à des communications portant sur : la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) ;

- la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural et ses décrets d'application ;
- les attributions de la DGFOMR ;
- les structures nationales intervenant dans le domaine du foncier rural

- les outils, guides méthodologiques, actes et instruments de sécurisation foncière en milieu rural ;
- le guide de mise en place des Commissions Foncières Villageoises (CFV) ;
- le guide de mise en place des Commissions de Conciliation Foncières Villageoises (CCFV).

Deux experts du Secrétariat Exécutif de l'ONF-BF ont pris part à l'atelier de Ouagadougou.

En rappel, le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est, «Neer-Tamba», un projet du Ministère de l'Agriculture financé par le Fonds International de Développement Agricole, FIDA et l'Etat Burkinabè. Le mandat général du FIDA est d'améliorer les conditions de vie, accroître, sécuriser et diversifier les revenus des populations pauvres en milieu rural, en particulier des femmes et des jeunes. La stratégie mise en œuvre pour le Burkina Faso est de contribuer à construire des mécanismes institutionnels durables porteurs d'investissements, de politiques et d'innovations de nature à réduire la pauvreté. La durée du Projet est de 8 ans et son coût total est estimé à 56,6 milliards de FCFA, soit 114,6 millions de \$EU. La contribution du FIDA sera de 84,6 millions de \$EU sous forme de don.

Dr Hubert M. G. OUEDRAOGO, Expert Foncier Principal

A la faveur de sa présence à Ouagadougou à l'occasion de la conférence internationale organisée par le Laboratoire Citoyennetés (LC) sur le thème : « Renouveau de la décentralisation au Burkina Faso : quelles propositions de réformes pour la prochaine décennie ? » M. Hubert M. G. OUEDRAOGO, Expert Foncier Principal de l'Initiative sur les politiques foncières à la Division de l'Intégration Régionale et du Commerce de la Commission Economique pour l'Afrique a été invité à visiter l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF). C'était le 31 juillet 2015.

Reçu par le Dr Albert DJIGMA, le Président du Conseil d'Administration de l'ONF-BF qui était entouré pour l'occasion des experts du secrétariat exécutif de l'ONF-BF, le Dr OUEDRAOGO a eu droit à une présentation de l'ONF-BF à travers ses missions et attributions ainsi que de son Programme Quinquennal d'Observation (PQO).

Dr OUEDRAOGO a jugé pertinente l'initiative de la création de l'ONF-BF. Il n'a pas manqué de rappeler que l'observatoire a un but scientifique et que le défi qu'il doit relever est de faire effectivement le lien entre ses actions et la mise en œuvre des politiques.

Il a exhorté l'ONF-BF à développer une bonne stratégie de collaboration avec les différents acteurs de la chaîne foncière.

Sur la question relative au financement du PQO, le Dr OUEDRAOGO s'est dit confiant, car pour lui beaucoup de partenaires sont intéressés par la question foncière. Pour lui, l'ONF-BF doit travailler aussi à obtenir un appui financier de l'Etat.



Dr Hubert OUEDRAOGO (3è à partir de la gauche) en compagnie du PCA et des experts du secrétariat exécutif de l'ONF-BF

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), un outil pour une meilleure gouvernance foncière

Création de l'ONF – BF

Entamé en 2011 dans un contexte marqué par des initiatives internationales notamment le sommet du G8 initié en juin 2013 sur la transparence pour l'amélioration de la gouvernance foncière, le processus de création de l'ONF-BF a abouti le 03 juillet 2014 par la tenue d'une Assemblée Générale constitutive qui a mis en place une association à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle dénommée « Observatoire National du Foncier au Burkina Faso », en abrégé ONF-BF, régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association au Burkina Faso.

Le récépissé de déclaration N° 2014/001140/MATS/SG/DGLP/DOSOC a été obtenu le 18 juillet 2014.

Mission et attributions de l'ONF-BF

L'ONF-BF a pour mission de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable.

Au nombre de ses principales attributions on peut citer :

- ✓ produire, collecter, traiter et capitaliser l'information foncière afin d'aider à la prise de décision aux niveaux national et local ;
- ✓ analyser et éclairer les problématiques foncières nationales et locales, pour accompagner les réformes politiques, institutionnelles et juridiques en cours et préparer, dans une démarche prospective, les réformes futures ;
- ✓ diffuser et vulgariser l'information sur les principales thématiques foncières afin d'en faciliter l'accès aux populations ;
- ✓ coordonner, rassembler, centraliser et gérer les différentes initiatives prises dans le domaine de l'information sur le foncier tant au niveau national que local ;
- ✓ enrichir la réflexion et valoriser les innovations en matière de gouvernance foncière ;
- ✓ apporter un appui à l'évaluation participative des politiques, de la législation



- et des institutions en matière foncière ;
- ✓ assurer la veille et l'anticipation en matière foncière en vue d'améliorer la prise de décision efficace et de prévenir les conflits fonciers ;
- ✓ faciliter la recherche du consensus sur les grandes questions foncières et les moyens d'y répondre à travers des espaces appropriés de concertation foncière ;
- ✓ identifier et mobiliser les partenaires à travers la création d'un réseau d'acteurs afin de promouvoir des partenariats efficaces dans le domaine foncier ;
- ✓ contribuer à la prévention et à la résolution pacifique des conflits fonciers au Burkina Faso. (Article 4 des Statuts de l'ONF-BF).

Les organes de l'ONF-BF

- L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) compte les organes suivants :
- l'Assemblée Générale ;
 - le Conseil d'Administration ;

- le Secrétariat Exécutif ;
- le Conseil Scientifique ;
- le Commissariat aux Comptes.

Les défis de l'ONF-BF

L'ONF-BF a élaboré un Programme Quinquennal d'Observation (PQO) sur les cinq (5) prochaines années. Ce a été adopté au cours de la 2^e session du Conseil d'Administration (CA) prévue les 28 et 29 mai 2015 à Ouagadougou. Les défis de l'ONF-BF sont :

- ✓ mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son Programme Quinquennal d'Observation ;
- ✓ susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs de la chaîne foncière dans la mise en œuvre de son Programme Quinquennal d'Observation ;
- ✓ obtenir l'adhésion des PTF ;
- ✓ préserver de son indépendance dans son rôle de veille et d'interpellation en matière foncière ;
- ✓ assurer l'accessibilité à une information foncière juste et actualisée. ♦